d'immigration, mais qu'en sa qualité de président du syndicat de vente collective du blé il discutait la question d'un droit d'exportation sur le blé:

A mes yeux, le plus grave danger dont nous soyons menacés en ce moment même, consiste dans l'imposition d'un droit d'exportation sur notre blé, ce qui constituera, d'après moi, la plus odieuse infamie que l'on aura perpétrée au pays. Pareille éventualité à l'heure même, est à prévoir dans un avenir très rapproché.

Un droit à l'exportation sur le blé signifie tout simplement, et rien autre, qu'il nous faudra l'acquitter de nos propres deniers, ou plutôt non, car l'argent ne vient jamais jusqu'à nous; mais nous verserons tout de même aux minoteries canadiennes tant du boisseau sur

tout le blé que nous cultivons au pays.

C'est un vol; oui, un vol manifeste dans toute l'acception du mot, mais un vol commis au moyen d'une mesure législative. Hier, on nous a donné des précieux conseils sur l'idée de ne pas s'adresser au Gouvernement pour en obtenir le règlement de nos difficultés. "Surveillez vos affaires vous-mêmes", nous a-t-on dit, et c'est le meilleur conseil que l'on ait jamais reçu. Mais ce conseil serait bien plus précieux pour le Canada et le genre humain si on l'avait adressé aux autres aussi bien qu'à nous-mêmes. En ce moment nous engageons les immigrants à venir au pays et les apparences nous portent à croire qu'on peut le faire sincèrement, car j'ai la conviction que les nouveaux venus pourront facilement gagner de quoi vivre ici pourvu que les choses continuent du train où elles ont marché. Mais supposons qu'on leur dise: "Si vous venez vous établir dans ces vastes champs de blé de l'Ouest canadien pour vous adonner à la culture de ce produit nous comptons qu'en sus de toutes les difficultés d'ordre naturel qui existent, vous verserez aux minoteries du pays 1, 2, 3, 4, 5 ou 10c. sur chaque boisseau de blé que vous récolterez". Croyez-vous qu'ils viendraient? S'ils venaient, ce serait des gens d'un degré d'intelligence dont nous ne voulons pas ici.

Cela ne veut pas dire simplement que ces gens entendent pré'ever, sur les producteurs de blé du Canada, un tribut annuel de cinq à quarante millions, mais cela signifie également qu'ils veulent créer une situation anormale au cours de laquelle il faudra main-

tenir ce droit et l'augmenter.

L'autre jour, me trouvant à bord d'un convoi, dans le compartiment à fumer, où se règlent toutes les questions nationales, j'entendais un manufacturier parler de l'époque où, alors que Grover Cleveland était président des Etats-Unis, l'on avait diminué les droits sur certains articles et acculé certaines industries à la ruine.

Je n'hésite pas à croire qu'il disait vrai. Je ne suis pas au courant des détails, mais pourquoi ces dégrèvements ont-il ruiné ces industries? Parce que ces gens (les fabricants) avaient débuté d'après un principe absolument faux. Ce principe erroné avait été déterminé par l'intervention législative, et lorsqu'on le dépouille de cet étayage factice, ce principe ne saurait tenir; ou en a fait une fausse application.

Qu'on impose un droit d'exportation de 5c. ou 10c. le boisseau sur le blé canadien et les minoteries auront bientôt un rendement de 350 millions de boisseaux au lieu des 90 millions qu'elles ont moulus l'année dernière, chose qui ne pourrait subsister sans dérober continuellement le producteur. Elles reviendront à la charge et demanderont des augmentations, alléguant: "Voiei une industrie importante que nous avons établie ici et qu'il faut soutenir."

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Il faut lutter jusqu'au bout et par tous les moyens à notre disposition contre cette proposition diabolique.

M. DAVIS: Monsieur l'Orateur, me permettra-t-on...

M. LUCAS: Je demanderais à l'honorable député de me laisser terminer ma citation; je n'ai plus que quelques mots à lire:

Et si l'on ne peut la combattre d'autre façon, adressons-nous aux émigrants de tous les pays du globe et disons-leur: "Pour l'amour de Dieu ne venez pas ici pour y être victimes de cette vilaine manigance".

A en juger par ce passage du discours de M. Woods dont je viens de donner lecture, il saute aux yeux que ses observations ne se rattachent en rien à l'immigration.

M. DAVIS: Je tiens à dire que la citation dont je me suis servi a été empruntée au Herald, de Calgary, et qu'elle a été publiée en première page du numéro du 20 janvier dernier. Si mon honorable ami veut bien consulter le hansard revisé, il verra la provenance du passage que j'ai cité.

M. LUCAS: Je prends note de l'explication de l'honorable député. Comme je l'ai déjà dit, tout son discours était marqué au coin de la plus grande franchise; je ne crois pas qu'il ait voulu faire preuve de partialité. Cependant, la citation qui paraît au Hansard n'est accompagnée d'aucune indication d'origine, et je veux simplement montrer en quoi consiste au juste l'information dont il est question. Si notre collègue nous avait prévenus que la citation était empruntée aux journaux, il échappait à toute responsabilité à cet égard.

Je passe maintenant à la convention australienne, que j'examinerai pendant quelques minutes. El est vrai que ce traité ne figure pas nommément dans l'addition proposée à l'Adresse, mais on sait bien qu'il est visé ainsi que d'autres conventions de même na-

ture

Lorsque le Gouvernement déposa le texte de la convention, j'exprimai l'avis que les conditions en étaient injustes pour les agriculteurs canadiens. J'ai écouté avec un grand intérêt les renseignements statistiques fournis, l'autre soir, par le ministre des Finances et se rapportant au mouvement commercial entre l'Australie et le Canada. En voici le tableau:

			Importations d'Australie	Exportation en Australie
1917	 	 	\$ 762,113	\$ 6,549,546
1919	 	 	4,963,446	14,019,629
1920	 	 	1,371,775	11,415,623
1921			791,980	18,112,861

Je me suis demandé pourquoi les Canadiens auraient besoin de faire un traité de commerce avec l'Australie. Le tableau que je viens de lire semblerait indiquer que c'est plu-